

Organisation ASA Réunion – 1906 - Permis d'organisation FFSA N°157

ADDITIF N°3

au règlement particulier

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.2. EQUIPAGES

3.2.7. Un briefing écrit obligatoire pour les équipages sera prévu par l'organisateur. Un briefing oral pourra être prévu en complément. Les horaires devront figurer dans le règlement particulier du rallye.

Le briefing OBLIGATOIRE oral se tiendra le Samedi 13 Juin 2026 à 11h30 sur la Place du Vieux Moulin à Petite-Île.

Tout équipage au complet ne participant pas à ce briefing et ne figurant pas sur la liste d'émargement sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs.

Saint-Denis,
Le Vendredi 12 Juin 2026.

Le Comité d'Organisation

Sous réserve d'approbation par le Collège des Commissaires Sportifs lors de sa 1ère réunion